

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 17 mai 2016 à 19 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laïtre, Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Jacques Smith, Patrick Rancourt, François Labossière, Jean-Luc Pomerleau et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte et procède à un moment de recueillement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Huit (8) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette première période de questions :

- Demande d'information sur le début des travaux de balayage de rues par le balai mécanique.
- Demande d'information sur l'installation de l'arche de l'amitié qui était implantée à l'angle de la rue Alexandre et du boulevard Mgr-Langlois.
- Remerciements aux membres du conseil pour les différentes initiatives mises de l'avant par la municipalité afin de faciliter l'intégration des personnes handicapées sur le territoire de la Ville.
- Demande d'information sur la location du parc Lionel-Groulx, à savoir quand cette location sera autorisée par le Service récréatif et communautaire de la Ville.
- Demande d'installation de filets dans un parc.
- Demande d'information sur le projet Défi-Logis à l'effet de savoir comment on peut joindre les administrateurs bénévoles qui s'occupe de ce projet.
- Demande d'information à l'effet de savoir si des services additionnels seront fournis par la Ville à la suite des augmentations des tarifs de location des terrains de balles.
- Demande d'information à l'effet de savoir le motif du retrait d'un groupe de softball de cadets féminin d'un terrain de balle au profit d'un club double lettres.

2016-05-230 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

À l'invitation du maire Denis Lapointe, les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 17 mai 2016.

ATTENDU QUE l'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les projets de rapports au conseil relativement à chacun des points de l'ordre du jour;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauv ,
et r solu

D'adopter l'ordre du jour de la s ance ordinaire du 17 mai 2016, tel que pr par ,   savoir :

- 1. RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA S ANCE**
- 2. P RIODE DE QUESTIONS**
- 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4. ADOPTION DU PROC S-VERBAL DE LA S ANCE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2016**
- 5. CABINET DU MAIRE**
 - 5.1** Autorisation aux membres du conseil d'assister au d ner-conf rence de Pierre Lavoie
- 6. DIRECTION G N RALE**
 - 6.1** Acceptation du d p t des  tats financiers 2015 de l'Office municipal d'habitation de Salaberry-de-Valleyfield
 - 6.2** Autorisations diverses aux organisateurs des samedis urbains pour la tenue d'une animation de rue
 - 6.3** Autorisations diverses pour la vente-trottoir lors des r gates de Valleyfield
 - 6.4** Modification du protocole d'entente avec la Soci t  du Port de Valleyfield relatif   l'autonomie et   la capacit  d cisionnelle du conseil d'administration du port
- 7. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
 - 7.1** Adoption de la politique « Alcool, drogues et m dicaments au travail »
 - 7.2** Ratification d'embauche et de d part de personnel pour la p riode du 17 avril au 14 mai 2016
- 8. SERVICE DU GREFFE**
 - 8.1** Autorisation de signatures relatives   des immeubles adjug s   la suite de la vente pour d faut de paiement de taxes tenue le 14 mai 2015
 - 8.2** Nomination d'un repr sentant afin de si ger au conseil d'administration du Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield
 - 8.3** Nomination de repr sentants et mise   jour de la liste des membres du conseil, fonctionnaires et citoyens si geant aux commissions, comit s et organismes de la municipalit 
 - 8.4** Proc s-verbal de correction de la r solution 2016-04-176
- 9. SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE**
 - 9.1** Approbation du registre des ch ques  mis num ros 84190   84532 totalisant 9 822 410,13 \$ et du registre des paiements Internet  mis num ros 1330   1364 totalisant 1 646 226,56 \$
 - 9.2** D p t du rapport budg taire au 9 mai 2016
- 10. SERVICE R CR ATIF ET COMMUNAUTAIRE**

- 10.1 Aide financière aux Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield pour le club de hockey junior, saison 2015-2016
- 10.2 Autorisations diverses au Centre d'excellence d'eau vive de Valleyfield pour la tenue du Paddling Triathlon/Coupe du Québec
- 10.3 Autorisations diverses à l'organisme Les Régates de Valleyfield dans le cadre de ses activités
- 10.4 Autorisations diverses dans le cadre de la fête des voisins
- 10.5 Autorisations diverses et protocole d'entente avec Triathlon Valleyfield dans le cadre de son activité
- 10.6 Coordonnée géographique de la baie Saint-François
- 10.7 Nomination de représentants municipaux afin de signer tout document en lien avec le projet Centre-ville jeunesse
- 10.8 Octroi d'une bourse à Florence Maheu à titre de soutien financier à l'élite sportive
- 10.9 Protocole d'entente avec la Cité des Arts et des Sports inc. pour la gestion de camps de jour
- 10.10 Protocole d'entente avec le Camp de vacances familiales Valleyfield inc. pour la gestion d'un camp de jour

11. SERVICE DE L'INGÉNIERIE

- 11.1 Acceptation du dépôt des rapports de fin de contrats
- 11.2 Autorisation de travaux d'ingénierie réalisés par des employés municipaux pour certains projets
- 11.3 Servitude sur le lot 3 593 966 sis entre le boulevard du Havre et la baie Saint-François

12. SERVICE DE L'URBANISME ET DES PERMIS

- 12.1 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 35, 8^e Avenue afin d'autoriser l'implantation de la piscine creusée existante et réponse à cette demande
- 12.2 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 58, boulevard Quevillon afin d'autoriser la hauteur de la clôture en cour avant et réponse à cette demande
- 12.3 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 111, rue Ellice afin d'autoriser la hauteur d'une clôture en bordure de rue et réponse à cette demande
- 12.4 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du futur 997, croissant des Orchidées afin d'autoriser la réduction de la marge avant minimale du terrain et réponse à cette demande
- 12.5 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure pour le lot 3 244 961 sis sur le boulevard Bord-de-l'Eau afin d'autoriser la réduction de la marge avant minimale du côté de la rue Raymond et l'augmentation de la marge avant maximale du côté du boulevard Bord-de-l'Eau et réponse à cette demande
- 12.6 Expropriation de six propriétés situées dans le quartier Buntin
- 12.7 Réponse à la demande pour autoriser la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée d'un étage au futur 633, rue des Grands-Mâts en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 12.8 Réponse à la demande pour autoriser la rénovation des façades principale et latérale droite du bâtiment situé au 249, rue Victoria ainsi que l'apposition d'une enseigne en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 12.9 Réponse à la demande pour autoriser l'installation d'enseignes sur le bâtiment situé au 80, rue Dufferin en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 12.10 Réponse à la demande pour autoriser l'obturation d'ouvertures le long de la façade est et sur la façade sud du bâtiment principal situé au 11, rue East Park en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale

13. SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

- 13.1 Approbation de travaux additionnels dans le cadre de la restauration de toitures de bâtiments municipaux
- 13.2 Autorisation de transfert budgétaire pour la construction d'une salle de pause au sous-sol de l'hôtel de ville
- 13.3 Entente de partenariat avec l'Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec officialisant le point de dépôt pour le recyclage de produits électroniques à l'écocentre de Salaberry-de-Valleyfield
- 13.4 Ententes pour le traitement des eaux usées transportées provenant de l'extérieur du réseau d'égout de la municipalité avec les entreprises CRI Environnement inc., Kelly Sani-Vac et Environnement Viridis inc.

14. APPELS D'OFFRES

- 14.1 Appel d'offres 2016-21 : construction de jeux d'eau au parc Gagnier
- 14.2 Appel d'offres 2016-22 : fauchage des terrains vacants et voies publiques

15. INVITATIONS À SOUMISSIONNER

- 15.1 Invitation à soumissionner 2016-INC-09 : conciergerie à la caserne Paul-Marleau, à la caserne Roma-Bougie et à la cour municipale
- 15.2 Invitation à soumissionner 2016-INC-14 : service de réparation et de vérification des camions incendie
- 15.3 Invitation à soumissionner 2016-ING-13 : branchements d'aqueduc et d'égout au parc Gagnier

16. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

- 16.1 Avis de motion pour un règlement modifiant le Règlement 209 relatif à la tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation

17. RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

- 17.1 Avis de motion pour un règlement d'emprunt afin de pourvoir à l'acquisition de six propriétés situées dans le secteur du futur quartier Buntin
- 17.2 Dispense de lecture et adoption du Règlement 311 décrétant des travaux de prolongement des infrastructures de la rue de la Barrière ainsi qu'un emprunt de 4 000 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

18. RÈGLEMENTS D'URBANISME

- 18.1 Avis de motion pour un règlement modifiant le Règlement 151 concernant la construction afin de modifier certaines normes
- 18.2 Dispense de lecture et adoption du projet de règlement 151-01 modifiant le Règlement 151 concernant la construction afin de modifier certaines normes
- 18.3 Dispense de lecture et adoption du second projet de règlement 150-18 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

20. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉ

2016-05-231 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2016

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2016 est déposé devant ce conseil.

VU le deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil le 12 mai 2016;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2016, selon sa teneur.

ADOPTÉ

2016-05-232 AUTORISATION AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ASSISTER AU DÎNER-CONFÉRENCE DE PIERRE LAVOIE

VU les dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, chapitre T-11.001);

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller François Labossière,
et résolu

D'autoriser les membres du conseil municipal à assister au dîner-conférence de Pierre Lavoie, en collaboration avec la Chambre de commerce et d'industrie Beauharnois-Valleyfield-Haut-Saint-Laurent, qui se tiendra le 18 mai 2016, à l'hôtel Plaza Valleyfield;

D'assumer les dépenses afférentes à cette activité jusqu'à concurrence de 525 \$, taxes en sus.

ADOPTÉ

2016-05-233 ACCEPTATION DU DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2015 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

VU la recommandation du directeur des relations avec le milieu d'accepter le dépôt des états financiers 2015 de l'Office municipal d'habitation de Salaberry-de-Valleyfield;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

D'autoriser les commerçants du centre-ville situés à l'intérieur du quadrilatère formé par la rue Victoria, la rue Jacques-Cartier, le chemin Larocque et la rue Champlain à utiliser à des fins commerciales l'espace de trottoir, du 14 au 17 juillet 2016, selon les exigences mentionnées dans le rapport préparé par le directeur des relations avec le milieu;

D'autoriser les commerçants localisés sur la rue Victoria, dans la zone fermée à la circulation, entre les rues Jacques-Cartier et de la Fabrique, et ceux de la rue Nicholson, entre les rues Victoria et Sainte-Cécile, à utiliser leur espace de trottoir et leur espace de rue équivalant à leur dimension de façade et de stationnement, du 15 juillet au 16 juillet 2016, de 9 h à 21 h, et le 17 juillet 2016, de 9 h à 18 h;

D'exiger que les installations des commerçants soient démontées au plus tard le 17 juillet 2016, à 18 h;

D'autoriser la vente et la consommation de boisson alcoolisée par le Vieux Canal de Beauharnois, par l'aménagement d'une terrasse temporaire dans le cadre de l'évènement des régates, aux conditions suivantes :

- que l'organisme obtienne tous les permis nécessaires à cette commercialisation par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;
- qu'il respecte les mesures et les zones de sécurité prévues par les autorités;
- que chaque commerçant concerné s'engage à développer des actions écoresponsables dans le cadre de ses activités;
- que les exigences émises par le Service de sécurité incendie soient respectées.

ADOPTÉ

2016-05-236 MODIFICATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ DU PORT DE VALLEYFIELD RELATIF À L'AUTONOMIE ET À LA CAPACITÉ DÉCISIONNELLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PORT

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les rémunérations accordées au président et aux administrateurs de la Société du Port de Valleyfield;

VU le dépôt devant ce conseil d'un nouveau protocole d'entente relatif à l'autonomie et à la capacité décisionnelle du conseil d'administration du port à intervenir entre la Société du Port de Valleyfield et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

DE modifier l'article 9 dudit protocole de la façon suivante :

- corriger le montant de « 11 000 \$ » par celui de « 18 000 \$ » et le montant de « 6 000 \$ » par celui de « 8 000 \$ »;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, le nouveau protocole d'entente à intervenir avec la Société du Port de Valleyfield, modifiant la rémunération du président et des administrateurs, tel que déposé devant ce conseil.

M. le conseiller Denis Laître s'opposant à cette proposition, M. le maire Denis Lapointe appelle le vote.

Votent pour

Votent contre

M. le conseiller Jean-Marc Rochon
M^{me} la conseillère Louise Sauvé
M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau
M. le conseiller François Labossière
M. le conseiller Jacques Smith
M. le conseiller Normand Amesse

M. le conseiller Denis Laître
M. Le conseiller Patrick Rancourt

La proposition est en conséquence acceptée.

ADOPTÉ

2016-05-237 ADOPTION DE LA POLITIQUE « ALCOOL, DROGUES ET MÉDICAMENTS AU TRAVAIL »

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a le devoir de protéger la santé et la sécurité de ses employés et des usagers des services ainsi que la sécurité des opérations;

ATTENDU QUE la consommation de drogues illicites et un usage inapproprié d'alcool, de médicaments ou d'autres substances toxiques peuvent nuire à la santé d'un employé et à son rendement au travail et avoir des conséquences graves;

ATTENDU QUE la Ville doit définir des règles claires et préciser les rôles de chacun;

VU le dépôt devant ce conseil d'un document relatif à la politique « Alcool, drogues et médicaments au travail »;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

D'adopter la politique « Alcool, drogues et médicaments au travail » telle que soumise en le document déposé devant ce conseil par le Service des ressources humaines;

QUE cette politique soit transmise à chaque employé.

ADOPTÉ

2016-05-238 RATIFICATION D'EMBAUCHE ET DE DÉPART DE PERSONNEL POUR LA PÉRIODE DU 17 AVRIL AU 14 MAI 2016

VU le dépôt devant ce conseil du rapport relatif à l'embauche et au départ de personnel, pour la période du 17 avril au 14 mai 2016;

VU l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu

DE ratifier l'embauche et le départ des personnes énumérées dans le rapport déposé en mai 2016 relatif à l'embauche et au départ de personnel, pour la période du 17 avril au 14 mai 2016.

ADOPTÉ

2016-05-239 AUTORISATION DE SIGNATURES RELATIVES À DES IMMEUBLES ADJUGÉS À LA SUITE DE LA VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES TENUE LE 14 MAI 2015

VU la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales et scolaires effectuée le 14 mai 2015;

ATTENDU QUE le lot 3 594 201 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, situé sur la rue Danis, a été adjugé à la compagnie 9029-1816 Québec inc.;

ATTENDU QUE les lots 3 819 908 et 4 205 223 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, situés sur la rue Talbot, ont été adjugés à la compagnie 9223-2479 Québec inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

DE mandater M^e Gilles Marois, notaire, afin de réaliser les actes de vente définitive aux adjudicataires, soit les compagnies 9029-1816 Québec inc. et 9223-2479 Québec inc.;

D'autoriser le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les actes et documents prévus en vertu des articles 525, 532, 533 et 538 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), relativement aux immeubles adjugés à la suite de la vente pour défaut de paiement de taxes tenue le 14 mai 2015, tel que soumis par M^e Gilles Marois, notaire.

ADOPTÉ

2016-05-240 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AFIN DE SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU TAXIBUS DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laïtre,
appuyé par M. le conseiller François Labossière,
et résolu

DE nommer M. Jocelyn Gagnon afin de siéger au conseil d'administration de l'organisme Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield, pour une période de deux (2) ans, en remplacement de M. Pierre Paquette;

D'autoriser le Service du greffe à procéder à la mise à jour de la liste des membres du conseil, fonctionnaires et citoyens pour représenter la municipalité auprès des divers comités, commissions et organismes de la municipalité.

ADOPTÉ

2016-05-241 NOMINATION DE REPRÉSENTANTS ET MISE À JOUR DE LA LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL, FONCTIONNAIRES ET CITOYENS SIÉGEANT AUX COMMISSIONS, COMITÉS ET ORGANISMES DE LA MUNICIPALITÉ

VU le dépôt devant ce conseil de la mise à jour de la liste des membres du conseil, fonctionnaires et citoyens siégeant aux commissions, comités et organismes de la municipalité, tel que préparé par le directeur du Service du greffe et greffier;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

DE procéder à la nomination des représentants et à la mise à jour de la liste des membres du conseil, fonctionnaires et citoyens siégeant aux commissions, comités et organismes, tel que décrit au document déposé devant ce conseil par le directeur du Service du greffe et greffier.

ADOPTÉ

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA RÉOLUTION 2016-04-176

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le greffier a procédé à la correction de la résolution 2016-04-176 intitulée « Avance de fonds pour les activités du Camp de vacances familiales Valleyfield inc. » afin d'y remplacer les mots « l'excédent de fonctionnement affecté 2014. » par le texte suivant « l'excédent de fonctionnement non affecté. », de remplacer les mots « ; en cas d'insuffisance de surplus, l'avance proviendra » par le texte suivant « provenant » et de supprimer les mots « provenant de l'excédent de fonctionnement affecté 2015 » partout où ils y apparaissent dans la résolution, et dépose devant ce conseil le procès-verbal de correction, tel que décrit à l'annexe « A » jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

2016-05-242 APPROBATION DU REGISTRE DES CHÈQUES ÉMIS NUMÉROS 84190 À 84532 TOTALISANT 9 822 410,13 \$ ET DU REGISTRE DES PAIEMENTS INTERNET ÉMIS NUMÉROS 1330 À 1364 TOTALISANT 1 646 226,56 \$

Le registre des chèques émis numéros 84190 à 84532 et le registre des paiements Internet émis numéros 1330 à 1364 sont déposés devant ce conseil.

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu

D'approuver les comptes inscrits au registre des chèques émis numéros 84190 à 84532 totalisant 9 822 410,13 \$ et au registre des paiements Internet émis numéros 1330 à 1364 totalisant 1 646 226,56 \$, et d'autoriser le trésorier à payer ces comptes en les imputant aux postes budgétaires qui y correspondent.

ADOPTÉ

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 9 MAI 2016

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le rapport budgétaire au 9 mai 2016 est déposé devant ce conseil.

2016-05-243 AIDE FINANCIÈRE AUX CENTRES SPORTIFS DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD POUR LE CLUB DE HOCKEY JUNIOR, SAISON 2015-2016

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'octroyer une aide financière aux Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield au profit du club de hockey junior, pour la saison 2015-2016;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

D'autoriser une aide financière aux Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield au profit du club de hockey junior, pour la saison 2015-2016, pour un montant de 35 000 \$;

QUE cette contribution de 35 000 \$ soit appliquée au compte à recevoir de 45 000 \$ des Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield versé en avance de fonds en 2014;

D'autoriser une affectation de 35 000 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉ

2016-05-244 AUTORISATIONS DIVERSES AU CENTRE D'EXCELLENCE D'EAU VIVE DE VALLEYFIELD POUR LA TENUE DU PADDLING TRIATHLON/COUPE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE le Centre d'excellence d'eau vive de Valleyfield désire tenir un évènement « Paddling Triathlon/Coupe du Québec » sur la rivière Saint-Charles et l'ancien canal de Beauharnois (secteur marché public), les 17, 18 et 19 juin 2016;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la tenue de cet évènement;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

D'autoriser le Centre d'excellence d'eau vive de Valleyfield à tenir un évènement « Paddling Triathlon/Coupe du Québec » sur la rivière Saint-Charles ainsi que l'ancien canal de Beauharnois (secteur marché public), du 17 au 19 juin 2016, selon

les conditions mentionnées dans le rapport préparé par le directeur du Service récréatif et communautaire;

D'autoriser la fermeture complète de la ruelle de la Quenouille, de 7 h le 17 juin 2016 à 20 h le 19 juin 2016;

D'autoriser la vente et la consommation de boisson alcoolisée à l'intérieur du site d'activité délimité aux abords de l'ancien canal de Beauharnois (secteur marché public), aux conditions suivantes :

- que celle-ci soit vendue et consommée dans des contenants recyclables;
- que les exigences émises par le Service de sécurité incendie soient respectées;

QUE le Service récréatif et communautaire accorde une aide en biens et services nécessaire à la tenue de cet événement.

ADOPTÉ

2016-05-245 AUTORISATIONS DIVERSES À L'ORGANISME LES RÉGATES DE VALLEYFIELD DANS LE CADRE DE SES ACTIVITÉS

ATTENDU QUE l'organisme Les Régates de Valleyfield présente cette année la 78^e édition de son activité;

ATTENDU QUE l'activité des régates de Valleyfield est un événement majeur d'envergure internationale;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire relative à diverses autorisations nécessaires dans le cadre des activités des régates, du 8 au 17 juillet 2016;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu

D'autoriser l'organisme Les Régates de Valleyfield à tenir ses activités des régates du 8 au 17 juillet 2016, d'autoriser la vente de billets d'admission, tout en exigeant que lesdits billets soient nécessaires pour accéder au site les 9, 14, 15, 16 et 17 juillet 2016, de statuer sur la circulation, la fermeture de rues et le stationnement dans les rues de la municipalité et d'accorder les autorisations nécessaires à la tenue des activités, selon l'horaire et les conditions inscrits dans le rapport préparé par le directeur du Service récréatif et communautaire;

D'accorder l'autorité nécessaire aux préposés aux stationnements afin qu'ils soient aptes à faire remorquer les véhicules en vertu du Règlement 216 portant sur le stationnement – (RMH-330) et du Règlement 217 portant sur la circulation – (RMH-399) et à faire appliquer intégralement la présente;

D'autoriser la vente et la consommation de boisson alcoolisée dans les parcs et places publiques lors de l'ensemble des activités tenues et supervisées par l'organisme Les Régates de Valleyfield, du 8 au 17 juillet 2016, aux conditions suivantes :

- que celle-ci soit vendue et consommée dans des contenants incassables et que les lieux soient nettoyés à la fin de chaque journée d'activités;
- que ledit organisme s'engage à développer des actions écoresponsables dans le cadre de ses activités;

- que les exigences émises par le Service de sécurité incendie soient respectées.

ADOPTÉ

2016-05-246 AUTORISATIONS DIVERSES DANS LE CADRE DE LA FÊTE DES VOISINS

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield supporte l'activité *La Fête des voisins*;

ATTENDU QUE la fermeture partielle de rues et la signalisation demandée ne causent pas de détournement majeur de la circulation;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser ledit service à gérer la fermeture partielle de rues et la signalisation afin de faciliter et favoriser la tenue d'activités dans le cadre de *La Fête des voisins*, le 11 juin 2016;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

D'autoriser le Service récréatif et communautaire à gérer la fermeture partielle de rues et la signalisation afin de faciliter et favoriser la tenue d'activités dans le cadre de *La Fête des voisins* qui aura lieu le 11 juin 2016, entre 9 h et 23 h.

ADOPTÉ

2016-05-247 AUTORISATIONS DIVERSES ET PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC TRIATHLON VALLEYFIELD DANS LE CADRE DE SON ACTIVITÉ

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre l'organisme Triathlon Valleyfield et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'octroi d'une aide en ressources humaines, matérielles et financières dans le cadre de la tenue du triathlon de Salaberry-de-Valleyfield;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

D'autoriser la tenue de l'activité de triathlon organisée par l'organisme Triathlon Valleyfield qui se tiendra au parc Delpha-Sauvé, les 20 et 21 août 2016, et de statuer sur la fermeture de certaines rues et l'interdiction de stationner des véhicules à certains endroits, selon l'horaire et les conditions inscrits dans le rapport préparé par le directeur du Service récréatif et communautaire;

D'accorder l'autorité nécessaire aux préposés aux stationnements afin qu'ils soient aptes à faire remorquer les véhicules en vertu du Règlement 216 portant sur le stationnement – (RMH-330) et du Règlement 217 portant sur la circulation – (RMH-399) et à faire appliquer intégralement la présente;

D'autoriser la vente et la consommation de boisson alcoolisée dans le parc Delpha-Sauvé, les 20 et 21 août 2016, dans le cadre de cet événement, aux conditions suivantes :

- que celle-ci soit vendue et consommée dans des contenants incassables et que les lieux soient nettoyés à la fin de chaque journée d'activité;
- que ledit organisme s'engage à développer des actions écoresponsables dans le cadre de ses activités;
- que les exigences émises par le Service de sécurité incendie soient respectées;

DE conclure un protocole d'entente avec l'organisme Triathlon Valleyfield relatif à l'octroi d'une aide en ressources humaines, matérielles et financières dans le cadre de la tenue du triathlon de Salaberry-de-Valleyfield;

D'accorder audit organisme une aide financière de 14 400 \$ pour la tenue de cette activité, à la suite de la signature du protocole d'entente;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2016-05-248 COORDONNÉE GÉOGRAPHIQUE DE LA BAIE SAINT-FRANÇOIS

CONSIDÉRANT QUE le plan d'eau étant désigné sous le vocable de « baie Saint-François », sis à l'intérieur des limites territoriales de la ville de Salaberry-de-Valleyfield, est assujéti aux prescriptions du Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments, DORS/2008-120, édicté en vertu de la loi fédérale « *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*, L.C. 2001, chapitre 26 »;

CONSIDÉRANT QU'audit règlement, à son Annexe 5 - Eaux dans lesquelles les bâtiments à propulsion mécanique ou électrique sont assujéti à une vitesse maximale - Partie 6 - Québec - Article 80, une restriction de vitesse à 15 km/h est édictée pour la baie Saint-François 45°15'N 74°09'W;

ATTENDU QUE la coordonnée géographique actuelle inscrite au Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments, DORS/2008-120, à son Annexe 5 - Eaux dans lesquelles les bâtiments à propulsion mécanique ou électrique sont assujéti à une vitesse maximale - Partie 6 - Québec - Article 80, restriction de vitesse à 15 km/h - baie Saint-François, est erronée (correspond à une donnée terrestre) et par conséquent rend la restriction inapplicable;

ATTENDU QUE la baie Saint-François n'est pas un plan d'eau fermé pour lequel la topographie est délimitée à l'est par le barrage-jetée de l'avenue du Centenaire, au nord et au sud par la terre ferme et à l'ouest par le lac Saint-François, et qu'afin de permettre l'application réglementaire, la municipalité et les agents d'application du règlement ont besoin de deux points géographiques permettant de bien délimiter la zone de restriction;

ATTENDU QU'il est pertinent de modifier de la façon suivante la coordonnée géographique inscrite au Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments, DORS/2008-120, à son Annexe 5 - Eaux dans lesquelles les bâtiments à propulsion mécanique ou électrique sont assujéti à une vitesse maximale - Partie 6 - Québec - Article 80, restriction de vitesse à 15 km/h - baie Saint-François, à l'est d'une ligne reliant le point A situé par 45°14'32.0''N 74°09'47.0''W et le point B situé par 45°15'14.0''N 74°10'14.0''W;

ATTENDU QU'il est pertinent de modifier la note inscrite à l'Annexe 5 par la suivante : « la restriction ne s'applique pas à la tenue de l'activité annuelle de courses de régates motorisées sanctionnées par la Ville »;

VU QU'il y a lieu de procéder à la pose de bouées privées affichant la restriction de vitesse 15 km/h le long du chenal secondaire, à l'entrée de la marina et à l'extrémité est de la baie Saint-François;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la correction des coordonnées géographiques de la baie Saint-François;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

DE demander aux instances gouvernementales concernées de bien vouloir préciser les coordonnées et restriction ci-dessus décrites à l'article 80, Partie 6 - Québec, de l'annexe 5 - Eaux dans lesquelles les bâtiments à propulsion mécanique ou électrique sont assujettis à une vitesse maximale du Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments, DORS/2008-120.

ADOPTÉ

2016-05-249 NOMINATION DE REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX AFIN DE SIGNER TOUT DOCUMENT EN LIEN AVEC LE PROJET CENTRE-VILLE JEUNESSE

ATTENDU QUE dans le cadre de la politique en développement social adoptée en 2013, la priorité Jeunesse, loisirs et sports se positionne au 4^e rang et présente différents objectifs qui sont représentés à même le projet *Centre-ville jeunesse*;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield dépose un projet de consolidation et développement de *Centre-ville jeunesse* dans le cadre des Alliances pour la solidarité;

ATTENDU QUE les principaux objectifs du projet sont :

- améliorer et bonifier l'offre de service pour les jeunes de 12-24 ans sur le territoire de Salaberry-de-Valleyfield;
- rendre vivantes les installations du centre-ville de Salaberry-de-Valleyfield (skatepark, patinoires, parcs, plateaux sportifs, etc.);
- mobiliser les jeunes de 12-24 ans autour des activités jeunesse de la ville de Salaberry-de-Valleyfield;
- occuper de façon positive le temps libre des jeunes en leur proposant des activités sportives, culturelles et artistiques;
- promouvoir et sensibiliser les jeunes aux saines habitudes de vie;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la nomination de représentants municipaux afin de signer tout document en lien avec le projet *Centre-ville jeunesse*;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

DE nommer les représentants municipaux mentionnés ci-après afin de signer tout document en lien avec le projet *Centre-ville jeunesse*, à savoir :

- M. René Monette, directeur du Service récréatif et communautaire, nommé pour signer l'ensemble des documents au titre d'organisme promoteur du projet;

- M^{me} Annie Jalbert-Desforges, coordonnatrice à la vie communautaire au Service récréatif et communautaire, nommée comme responsable de projet.

ADOPTÉ

2016-05-250 OCTROI D'UNE BOURSE À FLORENCE MAHEU À TITRE DE SOUTIEN FINANCIER À L'ÉLITE SPORTIVE

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire relative à l'octroi d'une bourse dans le cadre du soutien financier à l'élite sportive;

ATTENDU QUE Florence Maheu, athlète sportive dans la discipline du kayak d'eau vive, satisfait aux exigences d'admissibilité de la politique de soutien financier à l'élite sportive;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller François Labossière,
et résolu

D'octroyer à l'athlète sportive Florence Maheu, dans la discipline du kayak d'eau vive, une bourse de 1 000 \$ à titre de soutien financier à l'élite sportive dans le cadre de sa participation comme membre de l'Équipe canadienne de slalom au Championnat du monde des moins de 23 ans qui aura eu lieu à Cracovie, en Pologne, du 13 au 17 juillet 2016.

ADOPTÉ

2016-05-251 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA CITÉ DES ARTS ET DES SPORTS INC. POUR LA GESTION DE CAMPS DE JOUR

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre la Cité des Arts et des Sports inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'octroi d'une aide financière, matérielle et humaine pour la gestion de camps de jour, soit le camp sportif (Cités des Arts et des Sports), le camp sciences naturelles (parc régional des Îles-de-Saint-Timothée) et le camp multidisciplinaire (édifice Gaëtan-Rousse);

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

DE conclure un protocole d'entente avec la Cité des Arts et des Sports inc. relatif à l'octroi d'une aide financière, matérielle et humaine pour la gestion et l'animation des camps de jour pour les enfants de 5 à 12 ans, pour la période du 17 mai au 31 décembre 2016;

D'accorder à la Cité des Arts et des Sports inc. une somme totale de 50 000 \$ pour assurer la gestion et l'animation des camps de jour et de rembourser certains coûts reliés à l'utilisation des locaux de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands et du Collège de Valleyfield;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole

d'entente précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2016-05-252 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE CAMP DE VACANCES FAMILIALES VALLEYFIELD INC. POUR LA GESTION D'UN CAMP DE JOUR

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre l'organisme Camp de vacances familiales Valleyfield inc. (Dom Bosco) et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'octroi d'une aide financière, matérielle et humaine pour la gestion d'un camp de jour;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
 appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
 et résolu

DE conclure un protocole d'entente avec le Camp de vacances familiales Valleyfield inc. (Dom Bosco) relatif à l'octroi d'une aide financière, matérielle et humaine pour la gestion du camp de jour estival 2016, à compter de la date de signature pour se terminer le 31 décembre 2016;

D'accorder au Camp de vacances familiales Valleyfield inc. une somme maximale de 15 000 \$ afin de compenser l'organisme pour le manque à gagner provenant de l'arrimage de la tarification avec le camp de jour de la Cité des Arts et des Sports inc., et une somme de 70 000 \$ pour le programme d'accompagnement des jeunes à besoins spécifiques;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2016-05-253 ACCEPTATION DU DÉPÔT DES RAPPORTS DE FIN DE CONTRATS

VU le dépôt devant ce conseil de la liste des modifications et des coûts correspondant aux contrats complétés au cours de l'année 2015 par le directeur du Service de l'ingénierie, conformément aux dispositions de l'article 7 de la *Politique de gestion contractuelle* de la municipalité;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
 appuyé par M. le conseiller François Labossière,
 et résolu

D'accepter la liste des modifications et des coûts correspondant aux contrats complétés au cours de l'année 2015, tel que décrit au document déposé devant ce conseil par le directeur du Service de l'ingénierie.

ADOPTÉ

2016-05-254 AUTORISATION DE TRAVAUX D'INGÉNIERIE RÉALISÉS PAR DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX POUR CERTAINS PROJETS

VU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie d'autoriser la réalisation de travaux d'ingénierie par des employés municipaux pour certains projets;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
 appuyé par M. le conseiller François Labossière,
 et résolu

D'autoriser la réalisation partielle ou en totalité de travaux d'ingénierie par des employés municipaux pour les projets suivants :

- 6000-00003 : rénovation des infrastructures du secteur Écoquartier Champlain;
- 6000-00006 : rénovation des infrastructures du boulevard du Havre;
- 6000-00005 : chemisage d'aqueduc et protection cathodique;
- 6410-00001 : rénovation du collecteur Taillefer.

ADOPTÉ

2016-05-255 SERVITUDE SUR LE LOT 3 593 966 SIS ENTRE LE BOULEVARD DU HAVRE ET LA BAIE SAINT-FRANÇOIS

ATTENDU QUE dans le cadre des travaux de rénovation du boulevard du Havre, une servitude est à obtenir afin d'installer une conduite de drainage pluvial sur le lot 3 593 966 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, entre le boulevard du Havre et la baie Saint-François;

ATTENDU QU'une entente a été signée avec les propriétaires;

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie d'autoriser ladite servitude en faveur de la municipalité;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
 appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
 et résolu

D'autoriser la signature d'une servitude de drainage pluvial sur le lot 3 593 966 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, avec les propriétaires en titre dudit lot, tel qu'indiqué dans l'entente signée entre les parties déposée devant ce conseil, dans le cadre des travaux de rénovation du boulevard du Havre;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents et les actes relatifs à la présente, à intervenir devant M^e Julie Audette, notaire, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2016-05-256 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 35, 8E AVENUE AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION DE LA PISCINE CREUSÉE EXISTANTE ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M^{me} France Masse et M. Guy Messier ont formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 4 864 241 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour autoriser l'implantation de la piscine creusée existante au 35, 8^e Avenue, avec une marge arrière de 1,39 mètre;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

D'accepter la demande de dérogation mineure DM2016-0024 pour le lot 4 864 241 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 35, 8^e Avenue, demande formulée par M^{me} France Masse et M. Guy Messier, pour l'implantation de la piscine creusée existante avec une marge arrière de 1,39 mètre, ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence, alors que l'article 5.10.1 du Règlement 150 concernant le zonage exige des marges minimales de 1,5 mètre des lignes latérales et arrière pour les piscines;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

2016-05-257 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 58, BOULEVARD QUEVILLON AFIN D'AUTORISER LA HAUTEUR DE LA CLÔTURE EN COUR AVANT ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

M^{me} Cathy Haché et M. Réal Soulières s'opposent à l'adoption de la résolution sous sa forme actuelle et demandent que soit accordée l'implantation d'une clôture de 1,8 mètre en cour avant principale compte tenu de l'existence d'une clôture de 2 mètres qui était installée auparavant.

ATTENDU QUE M. Réal Soulières a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 3 818 315 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour autoriser l'installation d'une clôture de 1,8 mètre de hauteur en cour avant du bâtiment situé au 58, boulevard Quevillon;

VU la recommandation en partie favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

DE refuser d'une part la demande de dérogation mineure DM2016-0034 pour le lot 3 818 315 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 58, boulevard Quevillon, demande formulée par M. Réal Soulières, pour l'installation d'une clôture de 1,8 mètre de hauteur en cour avant principale;

D'autoriser d'autre part ladite demande pour l'installation d'une clôture de 1,5 mètre de hauteur en cour avant principale, alors que l'article 10.1.2 du Règlement 150 concernant le zonage limite la hauteur des clôtures en cour avant à 1,2 mètre;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

M. le conseiller François Labossière s'opposant à cette proposition, M. le maire Denis Lapointe appelle le vote.

Votent pour

Vote contre

M. le conseiller Denis Laître
M. le conseiller Jean-Marc Rochon
M^{me} la conseillère Louise Sauvé
M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau
M. le conseiller Jacques Smith
M. le conseiller Patrick Rancourt
M. le conseiller Normand Amesse

M. le conseiller François Labossière

La proposition est en conséquence acceptée.

ADOPTÉ

2016-05-258

AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DÉROGATION MINEURE DU 111, RUE ELLICE AFIN D'AUTORISER LA HAUTEUR D'UNE CLÔTURE EN BORDURE DE RUE ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M^{me} Martine Courchesne a formulé, pour et au nom de la Société Saint-Jean-Baptiste, une demande de dérogation mineure pour le lot 3 818 417 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour autoriser l'installation d'une clôture de 1,3 mètre de hauteur à 0,30 mètre de la bordure de rue de la propriété située au 111, rue Ellice;

VU la recommandation défavorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

D'autoriser la demande de dérogation mineure DM2015-0074 pour le lot 3 818 417 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 111, rue Ellice, demande formulée par M^{me} Martine Courchesne, pour et au nom de la Société Saint-Jean-Baptiste, pour l'installation déjà en cours d'une clôture de 1,3 mètre de

hauteur à 0,30 mètre de la bordure de rue, alors que les articles 10.1.1 et 10.1.2 du Règlement 150 concernant le zonage limite la hauteur en cour avant à 1,2 mètre et exige un recul d'au moins 1 mètre de la bordure de rue, du trottoir ou du pavage;

DE ne pas tenir la municipalité responsable de tout dommage pouvant survenir sur ladite partie de la clôture qui empiète, le cas échéant;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute construction devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

M. le conseiller Patrick Rancourt s'opposant à cette proposition, M. le maire Denis Lapointe appelle le vote.

Votent pour

Vote contre

M. le conseiller Denis Laître
M. le conseiller Jean-Marc Rochon
M^{me} la conseillère Louise Sauvé
M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau
M. le conseiller François Labossière
M. le conseiller Jacques Smith
M. le conseiller Normand Amesse

M. le conseiller Patrick Rancourt

La proposition est en conséquence acceptée.

ADOPTÉ

2016-05-259 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU FUTUR 997, CROISSANT DES ORCHIDÉES AFIN D'AUTORISER LA RÉDUCTION DE LA MARGE AVANT MINIMALE DU TERRAIN ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. André Clément a formulé, pour et au nom des Terres du Soleil inc., une demande de dérogation mineure pour le lot 5 685 570 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour autoriser la réduction de la marge avant minimale à 3 mètres dans la portion en courbe au sud-ouest du terrain situé au futur 997, croissant des Orchidées;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

D'accepter la demande de dérogation mineure DM2016-0028 pour le lot 5 685 570 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis au futur 997, croissant des Orchidées, demande formulée par M. André Clément, pour et au nom des Terres du Soleil inc., pour la réduction de la marge avant minimale à 3 mètres dans la portion en courbe située au sud-ouest du terrain, ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence, alors que le Règlement 150 concernant le zonage prescrit une marge avant minimale de 6 mètres dans la zone H-132-1, le tout conformément au plan de la minute 17 084a de l'arpenteur-géomètre Jean-Claude Fontaine, daté du 22 mars 2016;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

2016-05-260 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE LOT 3 244 961 SIS SUR LE BOULEVARD BORD-DE-L'EAU AFIN D'AUTORISER LA RÉDUCTION DE LA MARGE AVANT MINIMALE DU CÔTÉ DE LA RUE RAYMOND ET L'AUGMENTATION DE LA MARGE AVANT MAXIMALE DU CÔTÉ DU BOULEVARD BORD-DE-L'EAU ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M^{me} Susy Nunes et M. Louis Girardin ont formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 3 244 961 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour autoriser la réduction de la marge avant minimale du terrain situé sur le boulevard Bord-de-l'Eau à 6 mètres du côté de la rue Raymond et l'augmentation de la marge avant maximale du côté du boulevard Bord-de-l'Eau à 20 mètres;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme, sous certaines conditions;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

D'accepter la demande de dérogation mineure DM2016-0029 pour le lot 3 244 961 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis sur le boulevard Bord-de-l'Eau, demande formulée par M^{me} Susy Nunes et M. Louis Girardin, pour la réduction de la marge avant minimale du terrain à 6 mètres du côté de la rue Raymond et l'augmentation de la marge avant maximale du côté du boulevard Bord-de-l'Eau à 20 mètres, ainsi que leur maintien pour toute la durée de leur existence, alors que le Règlement 150 concernant le zonage prescrit une marge avant minimale de 10 mètres du côté de chaque rue et une marge avant maximale de 11,5 mètres dans la zone A-135-1, le tout conformément au plan de la minute 5047 de l'arpenteur-géomètre Éric Coulombe, daté du 29 mars 2016, à condition qu'un projet de construction d'une habitation soit débuté dans les 36 mois suivant l'acceptation de la dérogation mineure.

ADOPTÉ

2016-05-261 EXPROPRIATION DE SIX PROPRIÉTÉS SITUÉES DANS LE QUARTIER BUNTIN

CONSIDÉRANT l'imposition des réserves pour fins publiques sur certaines propriétés ciblées par le programme d'acquisition d'immeubles du Programme particulier d'urbanisme (PPU) du centre-ville depuis 2012;

VU la volonté du conseil municipal d'acquérir six (6) de ces propriétés situées dans le quartier Buntin et de procéder aux expropriations requises advenant qu'il n'y aurait pas d'entente possible de gré à gré avec les propriétaires de ces immeubles;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

D'enregistrer un avis d'expropriation avant la fin des réserves pour fins publiques, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'expropriation*, sur les propriétés mentionnées ci-après :

Nom	Adresse de correspondance	Adresse de l'immeuble	Numéro de lot
M. Louis Fairbain	2737, rue Notre-Dame Ouest, unité 5, Montréal (Québec) H3J 1N9	60, rue Alphonse-Desjardins, Salaberry-de-Valleyfield	3 819 739
M. Azidin Tembel	3195, boulevard des Mille-Îles, Laval (Québec) H7J 1C9	17, rue Saint-Alexis, Salaberry-de-Valleyfield	3 819 744
M ^{me} Isabelle Laurendeau M. Michel Hachez (2 avis)	392, rue Ellice, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 1G8	41, rue Hébert, Salaberry-de-Valleyfield	3 819 737
		Lot vacant (rue Saint-Alexis), Salaberry-de-Valleyfield	3 819 735
M. Patrick Bourgoin	4A, rue Saint-Alexis, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 3R5	4-4A, rue Saint-Alexis, Salaberry-de-Valleyfield	3 819 736
M ^{me} Noëlla Lalonde	18, rue Saint-Alexis, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 3R5	18, rue Saint-Alexis, Salaberry-de-Valleyfield	3 819 745

DE procéder à l'acquisition de gré à gré ou par expropriation desdits immeubles à des fins municipales, des motifs d'intérêt public et particulièrement pour réaliser le programme d'acquisition d'immeubles en vue de leur aliénation ou de leur location à des fins prévues dans le Programme particulier d'urbanisme (PPU) adopté par la municipalité, le tout conformément aux articles 85 et 85.01.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

DE retenir les services professionnels de la firme Lavery afin d'enregistrer les avis d'expropriation et d'assister la municipalité dans les procédures d'expropriation, selon les besoins identifiés par le Service de l'urbanisme et des permis;

QUE l'acquisition de ces propriétés soit conditionnelle à l'entrée en vigueur du Règlement d'emprunt 316 afin de pourvoir à l'acquisition de six propriétés situées dans le secteur du futur quartier Buntin;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, les actes d'achat et de servitude précités et tout autre document relatif à la présente, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2016-05-262 RÉPONSE À LA DEMANDE POUR AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE D'UN ÉTAGE AU FUTUR 633, RUE DES GRANDS-MÂTS EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE le lot 5 259 262 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par M^{me} Myriam Poirier et M. Martin D'Amour pour la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée d'un étage au futur 633, rue des Grands-Mâts;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

D'accepter la demande PIIA2016-0027 formulée pour le lot 5 259 262 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par M^{me} Myriam Poirier et M. Martin D'Amour, demande effectuée dans le cadre du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée d'un étage située au futur 633, rue des Grands-Mâts, tel qu'illustré par M^{me} Chantal Déry, technologue en architecture, projet « Rés. Poirier-D'Amour », portant le numéro ESQ.5 et daté d'avril 2016.

ADOPTÉ

2016-05-263 RÉPONSE À LA DEMANDE POUR AUTORISER LA RÉNOVATION DES FAÇADES PRINCIPALE ET LATÉRALE DROITE DU BÂTIMENT SITUÉ AU 249, RUE VICTORIA AINSI QUE L'APPOSITION D'UNE ENSEIGNE EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE le lot 4 514 203 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par M^{me} Geneviève Lareau des Placements Lareau inc. pour la rénovation des façades principale et latérale droite du bâtiment situé au 249, rue Victoria ainsi que pour l'apposition d'une enseigne;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme, sous certaines conditions;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

D'accepter la demande PIIA2016-0032 formulée pour le lot 4 514 203 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par M^{me} Geneviève Lareau des Placements Lareau inc., demande effectuée dans le cadre du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour la rénovation des façades principale et latérale droite du bâtiment situé au 249, rue Victoria ainsi que pour l'apposition d'une enseigne, tel que présenté sur les plans #A300B et #AE300, datés du 11 avril 2016 et réalisés par M. Maurice Martel, architecte, aux conditions suivantes :

- l'allège de béton sur le mur latéral doit être retirée de l'ouverture avant que celle-ci soit remplie;
- l'extrémité de la partie centrale de la façade en blocs de verre et qui est arrondie et surélevée doit conserver ses caractéristiques et son intégrité;
- les ouvertures d'origine qui caractérisent la façade, soit la haute fenêtre arquée en blocs de verre ainsi que les deux bandeaux en blocs de verre surmontant les vitrines du rez-de-chaussée, doivent être préservées et mise en valeur.

ADOPTÉ

2016-05-264 RÉPONSE À LA DEMANDE POUR AUTORISER L'INSTALLATION D'ENSEIGNES SUR LE BÂTIMENT SITUÉ AU 80, RUE DUFFERIN EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE le lot 3 473 425 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par M. Michel St-Denis de Clôture Diger pour l'installation de cinq (5) enseignes, dont quatre (4) sur le bâtiment situé au 80, rue Dufferin et une (1) directionnelle;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

D'accepter la demande PIIA2016-0026 formulée pour le lot 3 473 425 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par M. Michel St-Denis de Clôture Diger, demande effectuée dans le cadre du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour l'installation de cinq (5) enseignes, dont quatre (4) sur le bâtiment situé au 80, rue Dufferin et une (1) directionnelle, tel qu'illustré sur les photos déposées aux bureaux du Service de l'urbanisme et des permis, le 22 mars 2016.

ADOPTÉ

2016-05-265 RÉPONSE À LA DEMANDE POUR AUTORISER L'OBTURATION D'OUVERTURES LE LONG DE LA FAÇADE EST ET SUR LA FAÇADE SUD DU BÂTIMENT PRINCIPAL SITUÉ AU 11, RUE EAST PARK EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE les lots 4 122 233 et 4 122 234 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sont soumis aux prescriptions du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par Groupe Béton Brunet pour l'obturation de quatre (4) ouvertures le long de la façade est et une sur la façade sud du bâtiment principal situé au 11, rue East Park;

VU la recommandation défavorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
et résolu

DE refuser la demande PIIA2016-0033 formulée pour les lots 4 122 233 et 4 122 234 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par Groupe Béton Brunet, demande effectuée dans le cadre du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour l'obturation de quatre (4) ouvertures le long de la façade est et une sur la façade sud du bâtiment principal situé au 11, rue East Park;

DE demander de recevoir un plan global pour l'ensemble de la restauration du site, même si les travaux sont ensuite effectués par phase.

ADOPTÉ

2016-05-266 APPROBATION DE TRAVAUX ADDITIONNELS DANS LE CADRE DE LA RESTAURATION DE TOITURES DE BÂTIMENTS MUNICIPAUX

VU la recommandation du coordonnateur aux bâtiments au Service de l'environnement et des travaux publics relative à l'approbation de travaux additionnels dans le cadre du contrat octroyé pour la restauration de toitures de bâtiments municipaux;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
et résolu

D'approuver les travaux additionnels dans le cadre de l'appel d'offres 2015-14 octroyé à la compagnie Couvertures West-Island inc. pour la restauration de toitures de bâtiments municipaux, tel que plus spécifiquement décrit au rapport préparé par le coordonnateur aux bâtiments au Service de l'environnement et des travaux publics, pour la somme totale de 64 867,63 \$, taxes comprises.

ADOPTÉ

2016-05-267 AUTORISATION DE TRANSFERT BUDGÉTAIRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE PAUSE AU SOUS-SOL DE L'HÔTEL DE VILLE

VU la recommandation du coordonnateur aux bâtiments au Service de l'environnement et des travaux publics d'autoriser un transfert budgétaire pour l'agrandissement de la salle de pause au sous-sol de l'hôtel de ville;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu

D'autoriser un transfert budgétaire de 32 305 \$, taxes comprises, provenant de l'excédent de fonctionnement affecté à la réfection des bâtiments, tel que décrit au rapport déposé devant ce conseil, afin de permettre l'exécution des travaux de construction de la nouvelle salle de pause au sous-sol de l'hôtel de ville, tel que présenté par le coordonnateur aux bâtiments au Service de l'environnement et des travaux publics.

ADOPTÉ

2016-05-269 ENTENTES POUR LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES TRANSPORTÉES PROVENANT DE L'EXTÉRIEUR DU RÉSEAU D'ÉGOUT DE LA MUNICIPALITÉ AVEC LES ENTREPRISES CRI ENVIRONNEMENT INC., KELLY SANI-VAC ET ENVIRONNEMENT VIRIDIS INC.

VU le dépôt devant ce conseil de trois (3) ententes à intervenir entre les entreprises CRI Environnement inc., Kelly Sani-Vac et Environnement Viridis inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatives au traitement des eaux usées transportées provenant de l'extérieur du réseau d'égout de la municipalité;

VU la recommandation du coordonnateur eau et environnement au Service de l'environnement et des travaux publics d'autoriser la signature desdites ententes;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

DE conclure trois (3) ententes relatives au traitement des eaux usées transportées provenant de l'extérieur du réseau d'égout de la municipalité avec les entreprises CRI Environnement inc., Kelly Sani-Vac et Environnement Viridis inc., pour une durée d'une année;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, les ententes précitées, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2016-05-270 APPEL D'OFFRES 2016-21 : CONSTRUCTION DE JEUX D'EAU AU PARC GAGNIER

À la suite de l'appel d'offres 2016-21 relatif à la construction de jeux d'eau au parc Gagnier, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Le Groupe Nepveu inc.	110 395,90 \$
Installation jeux-tec inc.	119 470,52 \$
Cité Construction TM inc.	145 949,27 \$
Les Pavages Théorêt inc.	176 795,05 \$
Pavages Vaudreuil ltée	199 314,91 \$

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Le Groupe Nepveu inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
appuyé par M. le conseiller François Labossière,
et résolu

D'accorder à la compagnie Le Groupe Nepveu inc. un contrat pour la construction de jeux d'eau au parc Gagnier, pour la somme totale de 110 395,90 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2016-21;

D'affecter une somme de 105 182 \$ à même le fonds de roulement remboursable sur une période de dix (10) ans pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉ

2016-05-271 APPEL D'OFFRES 2016-22 : FAUCHAGE DES TERRAINS VACANTS ET VOIES PUBLIQUES

À la suite de l'appel d'offres 2016-22 relatif au fauchage des terrains et voies publiques, pour les années 2016, 2017 et 2018, la soumission suivante est déposée devant ce conseil :

Les Gazons Fairway inc. 95 889,15 \$

VU la recommandation de la conseillère en environnement au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Les Gazons Fairway inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
appuyé par M. le conseiller François Labossière,
et résolu

D'accorder à l'entreprise Les Gazons Fairway inc. un contrat pour le fauchage des terrains vacants et voies publiques, pour les années 2016, 2017 et 2018, pour la somme totale de 95 889,15 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2016-22.

ADOPTÉ

2016-05-272 INVITATION À SOUMISSIONNER 2016-INC-09 : CONCIERGERIE À LA CASERNE PAUL-MARLEAU, À LA CASERNE ROMA-BOUGIE ET À LA COUR MUNICIPALE

À la suite de l'invitation à soumissionner 2016-INC-09 relative à la conciergerie à la caserne Paul-Marleau, à la caserne Roma-Bougie et à la cour municipale, selon l'option 2 pour la période du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2018, la soumission suivante est déposée devant ce conseil :

Les Services D'Entretien Valpro inc. 53 780,71 \$

VU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Les Services D'Entretien Valpro inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
appuyé par M. le conseiller François Labossière,
et résolu

D'accorder à l'entreprise Les Services D'Entretien Valpro inc. un contrat pour la conciergerie à la caserne Paul-Marleau, à la caserne Roma-Bougie et à la cour municipale, selon l'option 2 pour la période du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2018, pour la somme totale de 53 780,71 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2016-INC-09.

ADOPTÉ

2016-05-273 INVITATION À SOUMISSIONNER 2016-INC-14 : SERVICE DE RÉPARATION ET DE VÉRIFICATION DES CAMIONS INCENDIE

À la suite de l'invitation à soumissionner 2016-INC-14 relative au service de réparation et de vérification des camions incendie, pour la période du 18 mai 2016 au 1^{er} juin 2017, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Camions Sud-Ouest inc.	90 514,07 \$
Mécamobile inc.	93 101,00 \$

VU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Camions Sud-Ouest inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller François Labossière,
et résolu

D'accorder à la compagnie Camions Sud-Ouest inc. un contrat pour le service de réparation et de vérification des camions incendie, pour la période du 18 mai 2016 au 1^{er} juin 2017, pour la somme totale de 90 514,07 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2016-INC-14.

ADOPTÉ

2016-05-274 INVITATION À SOUMISSIONNER 2016-ING-13 : BRANCHEMENTS D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT AU PARC GAGNIER

À la suite de l'invitation à soumissionner 2016-ING-13 relative aux branchements d'aqueduc et d'égout au parc Gagnier, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

DDL Excavation (9039-3273 Québec inc.)	27 676,78 \$
Les Pavages Théorêt inc.	27 975,77 \$
F. Duval Excavation inc.	32 066,53 \$

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise DDL Excavation (9039-3273 Québec inc.);

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

D'accorder à l'entreprise DDL Excavation (9039-3273 Québec inc.) un contrat pour les branchements d'aqueduc et d'égout au parc Gagnier, pour la somme de 27 676,78 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2016-ING-13;

D'affecter une somme de 26 370 \$ à même le fonds de roulement remboursable sur une période de dix (10) ans pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉ

**2016-05-276 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 151-01
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 151 CONCERNANT LA CONSTRUCTION AFIN DE
MODIFIER CERTAINES NORMES**

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement 151-01 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

D'adopter le projet de règlement 151-01 modifiant le Règlement 151 concernant la construction afin de modifier certaines normes.

ADOPTÉ

**2016-05-277 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT
150-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 150 CONCERNANT LE ZONAGE AFIN DE
MODIFIER CERTAINES ZONES ET NORMES**

ATTENDU QU'une copie du second projet de règlement 150-18 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

D'adopter le second projet de règlement 150-18 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux (2) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette deuxième période de questions :

- Demande d'information à l'effet de savoir si les heures d'ouverture de l'écocentre seront augmentées à la suite de la fermeture de la recyclerie.
- Demande d'information sur le point 6.4 de l'ordre du jour - Modification du protocole d'entente avec la Société du Port de Valleyfield relatif à l'autonomie et à la capacité décisionnelle du conseil d'administration du port, à l'effet de savoir en quoi consistent les modifications des montants octroyés aux administrateurs.

- Demande d'information sur le point 13.4 de l'ordre du jour – Ententes pour le traitement des eaux usées transportées provenant de l'extérieur du réseau d'égout de la municipalité avec les entreprises CRI Environnement inc., Kelly Sani-Vac et Environnement Viridis inc., à l'effet de savoir les sommes d'argent que rapportent des ententes à la Ville.

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil présents à intervenir à tour de rôle.

2016-05-278 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h 18, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
et résolu

DE lever la séance ordinaire du 17 mai 2016.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Alain Gagnon, greffier